

## **Conseil municipal du 25 mars 2025**

## **Compte Financier Unique 2024**

---

## **SOMMAIRE**

<b>I- Présentation synthétique du compte financier unique 2024 du budget principal .....</b>	<b>3</b>
<b>II- La section de fonctionnement .....</b>	<b>4</b>
1. Les recettes réelles de fonctionnement .....	4
2. Les dépenses réelles de fonctionnement .....	5
<b>III- Section d'investissement .....</b>	<b>6</b>
1. Les recettes réelles d'investissement .....	6
2. Les dépenses réelles d'investissement .....	7

## I- Présentation synthétique du compte financier unique 2024 du Budget Principal

---

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte financier unique, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le compte financier unique présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Le compte financier unique s'établit comme suit :

Résultats	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 690 077.07 €	942 724.35€
Dépenses	4 308 175.86 €	1 0383 17.45€
Résultat de l'exercice 2024	<b>381 901.21€</b>	- <b>95 593.10€</b>
Report de l'exercice N-1	501 882.76	111 454.03€
<b>Restes à réaliser au 31/12/2024</b>		
Recettes		190 323.05€
Dépenses		187 633.39€
<b>Solde</b>		<b>2689.66€</b>
<b>Résultat cumulé de clôture 2024</b>	<b>883 783.97€</b>	<b>15 860.93€</b>

## II- La section de fonctionnement

---

### 1. Recettes :

Les recettes totales de la section de fonctionnement se sont élevées à 4 690 077.77€.

Recettes de fonctionnement	BP + DM 2024	Réalisé au 31/12/2024
Atténuation de charges	60 000.00€	78 905.92€
Produits des services	350 820.00€	371 276.85€
Impôts, taxes et fiscalité locale	2 868 684.00€	2 911 613.12€
Dotations et participations	903 911.00€	944 630.08€
Autres produits gestion courante	41 917.72€	81 215.94€
Produits financiers	19 968.00€	19 968.00€
Produits exceptionnels	0.00€	0.00€
Produits spécifiques	0.00€	196 986.00€
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	<b>4 245 300.72€</b>	<b>4 604 596.91€</b>
Opération d'ordre	91 859.28€	85 481.16€
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 337 160.00€</b>	<b>4 690 077.77€</b>

Les recettes réelles de fonctionnement encaissées en 2024 ont augmenté de +5.2% par rapport à 2023.

-**Les produits des services** (cantine, accueil de loisirs, périscolaire) ont été en nette augmentation par rapport à 2023 avec une situation revenue à la normale en terme de fréquentation des structures d'accueil municipales et une augmentation des tarifs faite en 2024.

-**Les produits des impôts** (Taxe Foncière bâti et non bâti) ont représenté 1 659 411.00€, somme conforme au budgétisé et en hausse par rapport à 2023 en raison de la revalorisation des bases d'imposition des taxes foncières.

-**Les produits liés aux dotations et participations** sont stable malgré une légère baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2023.

## **2. Dépenses :**

Les dépenses de la section de fonctionnement de l'année 2024 se sont élevées à 4 308 175.86€.

Dépenses de fonctionnement	BP + DM 2024	Réalisé au 31/12/2024
Charges à caractère général	1 118 926.00€	1 083 503.11€
Charges de personnel	2 319 308.00€	2 201 756.02€
Atténuation de produits	13 600.00€	13 211.00€
Autres charges de gestion courante	504 608.00€	504 080.08€
Charges financières	104 723.00€	104 721.28€
Charges exceptionnelles	2 500.00€	423.55€
Virement à la section d'investissement	70 000.00€	0.00€
Dotations aux provisions et dépréciations	2 655.00€	2 655.00€
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	<b>4 136 320.00€</b>	<b>3 910 350.04€</b>
Opérations d'ordre	200 840.00€	397 825.82€
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 337 160.00€</b>	<b>4 308 175.86€</b>

-**Les charges à caractère général** sont en hausse de 117 500€ par rapport à 2023 en raison de l'augmentation du coût de l'énergie, du nouveau marché des primes d'assurances et du poids de l'inflation sur l'ensemble des achats courants.

-**Les dépenses de personnel** ont légèrement diminué dû notamment à des mouvements de personnel pour lequel le remplacement s'est effectué plusieurs mois après le départ de certains agents.

-Le poste de dépenses « **Atténuation de charges** » est stable du fait d'un prélèvement au titre du FPIC.

-Les **autres charges de gestion courantes** sont stables par rapport à 2023.

En conclusion, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1% par rapport à 2023 notamment dû à la diminution des dépenses de personnel.

### III- Section d'investissement

#### 1. Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à 942 724.35€.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP + DM 2024</b>	<b>Réalisé au 31/12/2024</b>
Fonds Compensation TVA/Taxe aménagement	100 531.63€	59 514.24€
Excédent de fonctionnement capitalisé	410 631.34€	410 631.34€
Subventions d'investissement	232 819.00€	23 495.95€
Remboursement emprunt Métropole	51 257.00€	51 257.00€
Produit de cessions	181 660.00€	0.00€
<b>Recettes Réelles d'investissement</b>	<b>976 898.97€</b>	<b>544 898.53€</b>
Opérations d'ordre	200 840.00€	397 825.82€
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 177 738.97€</b>	<b>942 724.35€</b>

-Le **Fonds de compensation de la TVA**, qui correspond à une fraction de la TVA remboursée par l'État sur les dépenses d'investissement réalisées en 2022, se sont élevées à 52 025.53€.

-La **taxe aménagement** est de 7488,71€.

- L'**excédent de fonctionnement** capitalisé est de 410 631.34€.

-La **subvention** obtenue pour un montant de 23 495.95€ correspond à un acompte de DSIL pour les îlots de fraîcheur du parc Ornano.

- Le remboursement emprunt de la Métropole est de 51 257€.

-Le réalisé des **opérations d'ordre** sont supérieur au budget prévisionnel car cela correspond aux trois ventes réalisées par la commune (Total de 196 986€). Les ventes se composent de :

- Vente immeuble 10 rue mont mouchet à l'entreprise NASCAR pour un montant de 86 000€.
- Vente parcelle avenue Pierre de Coubertin à l'entreprise PASSERAT pour un montant de 76 485€.
- Vente Maison 4 rue de la rivallière à des particuliers pour un montant de 34 501€.

## 2. Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 038 317.45€.

Dépenses d'investissement	BP + DM 2024	Réalisé au 31/12/2024
Etudes	42 628.57€	14 629.64€
Subvention équipement	63 981.00€	51 734.50€
Immobilisations corporelles	781 714.96€	519 128.24€
Opération 119 : Extension et aménagement îlots de fraicheur au parc Ornano	6 000€	6 000€
Immobilisations en cours Opération 120 : Rénovation thermique du complexe sportif Ducourtial	42 223.86€	30 558.70€
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>936 548.39€</b>	<b>622 051.08€</b>
Emprunts	326 934.08€	326 934.08€
Autres immobilisations financières	3 851.25€	3 851.13€
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 267 333.72€</b>	<b>952 836.29€</b>
Opérations d'ordre	91 859.28€	85 481.16€
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 359 193.00€</b>	<b>1 038 317.45€</b>

-Les études correspondent aux études Europan.

-Les subventions équipement correspondent à la subvention de ravalement façade 1433.50 € et à l'attribution de compensation versée à la Métropole (50 301€).

Les principaux travaux réalisés en 2024 :

-Aménagement du parc Ornano mise en place de jeux enfants : 19 446.48€.

-Remplacement chaudière locaux des services techniques : 13 398.90€.

-Rénovation des locaux du CCAS : 42 089.41€.

-Ravalement des façades du groupe scolaire Beytout : 47 961.60€.

-Création d'une rampe PMR et pose de garde-corps groupe scolaire Beytout : 29 136.48€.

- Remplacement de l'éclairage en LED au groupe scolaire Beytout : 15 877.92€.

-Travaux reprise de concession au cimetière : 36 168.00€.

- Mise en place de porte coupe-feu à la salle polyvalente : 14 169.60€.
- Installation de centrales photovoltaïques en toiture (Solaire Dôme) : 32 442.00€.